



**SOCIÉTÉ CANINE RÉGIONALE  
DE GUADELOUPE (SCRG)**  
*Association loi 1901, reconnue d'utilité publique.*  
Affiliée à la **Société Centrale Canine**



Président : Nicolas DOLMEN – 4 Lot Villa Belle Rivière – 97115 SAINTE ROSE  
☎ : 05 90 88 98 14 Email : [president@scrg.fr](mailto:president@scrg.fr)

Début réunion 19h30

Présents : Nadine LUREL (club Darko)- René GLANNY (cyno-club)- Rodrigue LATCHMAN (club GTD)- Nicolas DOLMEN (représentant SCRG)-René HERMANN (Président de CUR)-Franck ALBINA (invité)

Absent excusé: Miguel SOUSSAINJEAN (E.C. 971)

Ordre du jour

- 1-Organisation salon chiens sportifs
- 2- Dossier du club Gwada Training Dogs
- 3- Bilan championnat DOM
- 4- Mise au point aide SCRG
- 5- Questions diverses

1) Rappel du Président de CUR des modalités et des responsables de l'organisation

Le club CCK organisera les concours sous la responsabilité de la SCRG au terrain de la Jaille le weekend du 3 et 4 Novembre 2012.

Il a été demandé à chaque club de mettre à la disposition de l'organisation au moins 3 de ses adhérents du vendredi au lundi, pour le transport et la mise en place des barrières, le traçage du terrain et le personnel assistant sur le terrain lors des compétitions. Les noms de ces personnes devront être communiqués au Président de CUR.

Le jury sera composé du juge Jean-Pierre CARRIERE des H.A Jimmy VANHOVRE niv. 3 , Alexel HODEBOURG niv.2 ,une demande d'autorisation devra être adresser aux présidents de club des H.A.

2) Le président de CUR demande où en est le dossier du club GTD, Nicolas Dolmen répond qu'il ne manque plus qu'une lettre qu'il doit envoyer à la dsv

3) Le Président de CUR communique les résultats du championnat des DOM et regrette que les représentants du niveau 3 ne s' soient pas mieux classés et félicite Abel Obertan et son

chien CAÏD d'être champion en ring 2. Il a été noté le comportement non solidaire des concurrents de la Guadeloupe et leur manque de communication .Mme Nadine LUREL intervient sur le manque de médiatisation de ces évènements. et promet de s'en occuper

4) A l'occasion du championnat des dom, la SCRG aide les concurrents à hauteur de 300€ sous la condition qu'ils participent au concours .La somme allouée au participant avant leur départ se réfère à la feuille d'engagement remis au Président de cur . Mr André JASMIN ne pouvant pas conduire son chien pour des raisons personnelles a confié le chien Edex à Mr Franck ALBINA.

Ce dernier n'a pu le conduire au championnat à cause d'une blessure a la main faite bien avant son départ, en définitif le chien a été conduit par Mr Rodrigue LATCHMAN.

N'ayant pas participé au championnat il ne peut prétendre ni à l'aide de la SCRG ni à celle de la SCC. Par conséquent ; la SCRG demande à Mr JASMIN le remboursement de la somme avancée vu que le motif invoqué n'étant pas valable.

5) Pas de questions

Fin de la réunion 22h